

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 JUILLET

Le **six juillet deux mil vingt et un** les membres du Conseil Municipal de la commune de Sauze -Vaussais se sont réunis à 20h15, salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.212-10 et L.2128-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Etaient présents : RAGOT Nicolas, HÉRISSÉ Mathieu (arrivée à 20h40), BABIN Eric, PROU Marie Hélène, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, LEGERON Gilles (arrivée à 20h20), BRUCHON Sylvie, GUILLAUD Yann (arrivée à 20h22), DERRÉ Séverine, POUILLOUX Laetitia, PORCHERON Patrice, LOCHON Johnny (arrivée à 20h20), BONNET Sylvie, BARILLOT Brenda, KNIGHTS Joseph arrivée à 21h15)

Etaient excusés : Isabelle BOUCHEREAU pouvoir à RAGOT Nicolas, Philippe CLISSON pouvoir à HÉRISSÉ Mathieu

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : LEGRAND Nicole

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2021
Procès-verbal approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Proposition d'ajout de deux points supplémentaires.

- Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

- Demande d'extension du réseau électrique « rue du Breuil »

et suppression du point :

- Matériel communal.

Modification de l'ordre du jour acceptée à l'unanimité.

3) Monsieur le Maire fait un point suite à la conférence des maires du 24 juin 2021 sur le dispositif d'aide aux entreprises impactées par la COVID 19 afin de soutenir la trésorerie et de sauvegarder l'emploi.

- Budget de 500.000€ sur le budget de la collectivité, + 387.522€ des communes dans le cadre de la convention de partenariat.

- Bilan : 160 dossiers reçus – 138 entreprises /associations aidées – 20 dossiers refusés – 2 dossiers abandonnés

- soit 679.400 euros attribués.

Remboursement à la commune de 8711,09€ sur les 16 220,00€ versés.

Les actions à venir sont : un avenant à la convention pour le bilan financier avec reversement des fonds inutilisés aux communes - transmission d'un courrier aux communes de la liste des entreprises

ou associations aidées - bilan détaillé sur le dispositif de soutien COVID 19 pour les conseils municipaux.

Questions de :

- Patrice HAMEL certaines entreprises sont-elles passées à côté du dispositif par méconnaissance ?
- Nicole LEGRAND : cette aide vient-elle en complément des aides de l'état ?

Début de l'ordre du jour 20h30

a) Projet « petites villes de demain »

Création d'un groupe de travail : Eric BABIN – Patrice HAMEL – Isabelle BOUCHEREAU - Mathieu HÉRISSE – Laetitia POUILLOUX – Gilles LEGERON – Philippe CLISSON – Nicolas RAGOT.

Un chef de projet vient d'être recruté par la CCMP et un deuxième est prévu en août/Septembre.

b) Voirie – Travaux

1) Route de Theil

M. Le Maire, accompagné de Mrs Eric BABIN et de Patrice HAMEL, a rencontré Mme NIVELLE de ID 79 pour l'aménagement de la voie à sens unique.

Proposition : voie de circulation de 2,50 m + une voie vélo de 1 m.

Johnny LOCHON et Gilles LEGERON signalent qu'il faudra prendre en compte la sortie des riverains.

Questions :

-Yann GUILLAUD : Quid des trottoirs ?

2) Rue Treille Bourgeau

Patrice HAMEL fait le point sur l'avancée des travaux :

La route est bitumée jeudi et ensuite les trottoirs seront finalisés.

Fin des travaux prévue aux alentours du 25 juillet

3) Travaux de voirie 2021

Après mise en concurrence, l'Entreprise BARRÉ est retenue pour réaliser les travaux de voirie aux sites suivants :

- Impasse de l'Echellier, le parking des ateliers municipaux, le chemin des ateliers (par moitié avec Ent. RIC), la Jarrige et le parking du Foyer-Logement

Pour un montant global de 29 847,90€ HT

Des travaux d'émulsion sur voies goudronnées (PATA) sont également actées pour un montant de 4 135€ HT.

Il est demandé pour les travaux de l'Echellier de voir avec le professionnel afin que l'écoulement des eaux pluviales se passe sans problème.

M. le Maire indique que ces travaux sont éligibles à une dotation forfaitaire de 11264 euros au titre du Contrat d'Accompagnement de Proximité – Plan de Relance 2021 du Conseil Départemental.

Vote : Mathieu HÉRISSE ne souhaite pas prendre part au vote.

Le conseil municipal par 18 voix fait le choix de l'entreprise BARRÉ pour les travaux de voiries et vote à l'unanimité la demande de subvention.

c) Les maisons en péril

Mathieu HÉRISSE informe qu'il a reçu le devis de l'entreprise CHARRUYER d'un montant de 8227,20 euros pour la mise en sécurité de la maison située 19 rue Treille Bourgeau.

En effet, malgré les courriers simples et en recommandé (non retirés par le propriétaire), avisant d'un arrêté de péril, il est du devoir et de la responsabilité de la commune de protéger les biens de la voie publique et du voisinage

Question de Johnny LOCHON : existe-t-il d'autres entreprises que M. CHARRUYER ?

Mathieu HÉRISSE indique que ce professionnel est ponctuel, réactif, équipé du matériel adéquat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en sécurité par démolition de la maison et récupération du montant des frais auprès du propriétaire.

d) Urbanisme

- 1) Incorporation d'une parcelle de bois en déshérence au patrimoine communal située à Chez d'Orange.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- 2) Création de numéros de voirie numéro 7« Rue du Breuil » et numéro 13 bis « Place de la Chaume »

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

- 3) Convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme – application du droit des sols (les certificats d'urbanisme – permis de construire...)

M. Le Maire explique que ce service ne dépend pas de la CCMP. C'est un service commun aux autres Communes de la Communauté. La couverture financière doit être assurée à 90 % par les communes adhérentes et 10 % par la CCMP au titre des services apportés par la collectivité à l'ensemble des communes du territoire. Or, ces contributions sont loin de couvrir les frais d'instruction des dossiers. Il est envisagé de multiplier par 2,5 environ les coûts actuels des dossiers.

Mathieu HÉRISSE demande si l'agent administratif de la mairie peut assurer l'étude de l'ensemble des dossiers.

Après débat il a été décidé de laisser un temps de réflexion avant **de voter une décision.**

- 4) Demande d'extension du réseau électrique « rue du Breuil » pour un montant de 4.189 euros HT 30 % à la charge de la commune.

Après débat, la demande est adoptée par le Conseil Municipal sous réserve du dépôt préalable d'un permis de construire à usage d'habitation et du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

e) Demande de remboursement d'une facture

Achat de luminaires et d'une horloge pour la Mairie, par une élue pour 409 euros.

Isabelle BOUCHEREAU ne prend pas part au vote.

Adopté par 18 voix

f) Plan communal de sauvegarde

Projet d'achat d'une flotte de 4 ou 5 talkies-walkies d'une portée d'1 km, en cas de sinistre entraînant des coupures de réseaux électriques ou téléphoniques.

Adopté à l'unanimité

g) Animations d'été

- 1) 13 juillet au Plan d'eau

Mathieu HÉRISSE indique que le feu d'artifice est prêt avec port du masque obligatoire.

Prévision de 150 places de pique-nique assises avec distribution de parts de « tourteaux fromagers » offerts par la municipalité.

- 2) Musicales de Vaussais – 16 - 23 – 30 juillet & 06 – 13 août

M. HÉRISSE présente le programme et propose un tarif d'entrée de 2 euros.

Adopté à l'unanimité

h) Dispositif Pass' Sauzé Jeunesse

Marie-Helene PROU fait un rappel du dispositif mis en place en 2020.

2 chèques loisirs de 15 euros par jeune, utilisables auprès des associations culturelles et sportives jusqu'au 31 décembre.

149 jeunes de 5 à 16 ans ont reçu le Pass'Sauzé Jeunesse en 2020.

Budget théorique : 4270 €- 42 jeunes ont utilisé leur Pass soit 29,4 %

Dépense effective de 1215 €, pris sur l'exercice comptable 2020.

Le Pass Culture Sport du département est valable de 6 à 17 ans : Mme Prou demande si la commune s'aligne sur le département cette année ?

Après débat, sont adoptés à l'unanimité :

- > **la reconduction du dispositif pour la rentrée 2021**

> **l'âge d'éligibilité de 5 à 17 ans.**

i) Tourisme

1) Chemin à Paul

Laetitia POUILLOUX nous indique qu'elle s'est rendue sur place avec Eric BABIN et Patrice HAMEL et propose : empièchement par la commune petit à petit - entretien de la haie – affichage au pigeonnier du parcours (prévu au verso de l'affichage de l'office du tourisme) – 1 panneau au départ et 1 panneau à l'étang.

Approuvé à l'unanimité.

Par contre, elle soulève le problème des toilettes absentes à l'arrêt du Pigeonnier non résolu...

2) Régie du village de vacances

Mathieu HERISSE demande :

- l'accord du statut de régisseur adjoint pour Guillaume. BOURGOIN, en charge du Village Vacances, pour lui permettre d'encaisser les paiements en espèces des résidents.
- de passer le montant maximum d'encaisse de 1.100€ à 8.000€.
- de passer le fonds de caisse à 50€.

Après discussion, les demandes sont adoptées à l'unanimité.

j) Attribution des marchés de combustibles bois

Suite à la Commission d'ouverture des plis, M. le Maire donne connaissance des offres reçues ;

LOT 1 – plaquettes de bois :

ALLIANCE BOIS ENERGIE

LOT 2 – granulés de bois :

BOIS ENERGIE DISTRIBUTION

CPO

Adopté à l'unanimité pour le lot 1 à ALLIANCE BOIS ENERGIE et le lot 2 à CPO suivant application des critères de choix.

k) Personnel communal

Un contrat PEC est envisagé pour un agent actuellement en fin de contrat d'apprentissage.

Un collégien âgé de 14 ans ½ a fait une demande de contrat d'apprentissage à compter de ses 15 ans.

L'autorisation de recrutement pour les deux jeunes est adoptée à l'unanimité.

L) Droit de préemption

Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur les immeubles suivants :

17, allée des alouettes – AL 6

6, rue neuve – AB 123/AB 124

25, avenue du lieutenant billy – AD 504

33, rue de la chevalonnerie – AC 591

13, rue du pré bourreau – AI 111

11, rue des saules – AM 53

M) Questions diverses – aucune

M. le Maire remercie les conseillers pour leur participation aux bureaux de vote.

23h30 Levée de séance